

André Malraux, «[Intervention à l'Assemblée nationale, 1^{re} séance du 18 janvier 1963]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2^e partie). *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale* [Paris], n° 21 AN, 19 janvier 1963, p. 1133-1136, 1136-1137, 1137, 1138.

André Malraux

Intervention à l'Assemblée nationale – séance du 18 janvier 1963

(l'inventaire, restauration, opéra, Maisons de la culture, artistes pauvres et œuvres dans les écoles, cinéma, loisirs et culture)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens particulièrement à remercier MM. les rapporteurs de l'aide qu'ils m'ont apportée. Comme de coutume, nous avons eu – et c'est normal – un débat consacré à l'examen de questions générales et de problèmes particuliers. Qu'il s'agisse de problèmes particuliers posés à l'intérieur de questions générales ou de ceux qui ont été soulevés par tel ou tel intervenant, je vais, dans la mesure du possible, vous répondre, me réservant, le cas échéant, de renvoyer en commission ou en entretiens privés toute question qui ne présenterait pas un intérêt général. L'Assemblée ne peut perdre une heure ou deux à s'occuper de tel ou tel cas particulier.

Je commence par répondre point par point aux questions qui appelaient des réponses, soit parce qu'elles traduisaient certaines inquiétudes, soit parce qu'elles étaient des interrogations de M. Beauguitte. A tous ceux qui sont intervenus, je dis d'abord que je fais miennes les prévisions du plan. Il est vrai que nous n'avons pas obtenu autant d'argent que nous en demandions. Je pense, moi aussi, que c'est

regrettable; mais ce qui a été prévu par le plan a complètement notre approbation. C'est ce qui doit être fait et si nous ne pouvons pas le faire tout de suite, nous le ferons un peu plus tard, en y mettant l'acharnement convenable. Si les services des finances nous prennent une cathédrale, nous leur reprendrons, tous ensemble, une dizaine d'églises. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

C'est ce qu'on appelle la solidarité ministérielle. (*Sourires.*)

Vous savez comme moi que nous avons obtenu un sérieux résultat en faveur des réparations dues au titre des dommages de guerre.

Nous devons achever notre programme en 1977. Nous avons eu l'engagement formel qu'il serait terminé en 1970.

Rendons-nous bien compte, Mesdames, Messieurs, que l'accomplissement d'un tel programme, d'ici 1970, sera vraiment très difficile quand on songe à l'importance de ces dommages, car même si on nous donnait demain tout l'argent que nous demandons, nous ne pourrions pas en user. On nous a dit que nous abandonnions les tailleurs de pierre, ce qui, naturellement, est ridicule. Au contraire, nous en avons le plus grand besoin, mais même en employant tous les tailleurs de pierre disponibles, croit-on qu'on remettrait en état huit cathédrales ?

A l'heure actuelle, pour réparer l'intérieur du château de Vincennes, nous sommes obligés d'attendre parce que les ouvriers spécialisés manquent.

Je serais heureux que l'un de vous, que la question intéresserait, allât voir en ce moment Trianon. Les journaux sont pleins d'explications sur le luxe des installations qui seront mises à la disposition d'on ne sait quels hôtes, tantôt de ceux qui réellement y viendront – les chefs d'Etat étrangers – tantôt d'autres. A la vérité, lorsqu'un panneau de Trianon est disjoint, il ne s'agit pas de remettre simplement une baguette comme on le fait dans un de nos appartements; il faut refaire l'ensemble du panneau, ce qui demande un mois.

Tous ces problèmes sont complexes : il n'y a plus en Europe autant d'artisans qu'autrefois, même en Italie. Chez nous, il en est de même et l'on ne peut donc pas faire rapidement les travaux de remise en état des monuments atteints par la guerre.

Disons-nous que l'année 1970 représente un terme possible.

En ce qui concerne les fouilles, la commission d'études a terminé la première partie de sa tâche. Vous le savez comme moi, la question ici encore est complexe. Chose extraordinaire, la France, qui a été probablement le premier pays du monde pour l'organisation internationale des fouilles au cours des cinquante dernières années, qui a remis en état les monuments khmers, effectué les fouilles d'Afghanistan, la France qui a redécouvert le monde parthe – j'en passe, notamment le musée du Bardo – la France n'a pas de législation nationale des fouilles ni d'inventaire des objets de fouilles français. Nous connaissons infiniment mieux l'art de l'Afghanistan que l'art gaulois.

Dans cette situation qui dure depuis un siècle, il fallait mettre bon ordre; mais cela ne se réalise ni vite ni facilement. Enfin, la chose est faite : la commission a été constituée et quand elle aura achevé ses travaux elle nous dira ce qu'elle attend de nous et ce que nous pouvons faire. Je pense que ce que nous pourrions faire est à peu près ce qu'elle attend, au moins dans les quatre premières années. Ensuite, nous retrouverons le plan.

Ainsi, dans le domaine des fouilles, une amélioration fondamentale a été apportée.

En ce qui concerne les monuments historiques, un énorme travail d'inventaire doit être effectué. A cet égard, on ignore généralement que les pays d'Europe ont très peu d'inventaires de leurs monuments historiques. On cite en exemple l'Allemagne et il est vrai que parfois l'Allemagne a réalisé un travail magnifique. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'effectue sur la base des Länder. C'est comme si l'on disait chez nous par exemple que le travail archéologique dans l'Eure-et-Loir est de premier ordre. Cela est exact, mais ce qui est vrai en Eure-et-Loir n'est pas vrai partout. C'est vrai en Bourgogne mais, je le répète, ce n'est pas vrai partout.

En France, ce travail d'inventaire demandera vingt ans, avec le concours des spécialistes de la Sorbonne et du C.N.R.S. dont nous pouvons disposer. Cela donne une idée de la tâche devant laquelle nous nous trouvons. Nous demandons à des spécialistes, qui ne sont pas tous des fonctionnaires – le président de la commission est le professeur Chastel de la Sorbonne – d'effectuer un travail qui nous permette de mettre dès

maintenant à la disposition des villes ou à la disposition des architectes, le cas échéant, les moyens d'information les plus amples.

A l'égard des monuments historiques, nous pensons obtenir un résultat dans six mois. Pour établir des priorités, nous avons déjà fait ensemble la loi des sept monuments. Les travaux qu'elle prévoyait ont commencé sur certains de ces monuments. La plupart d'entre vous passent devant les Invalides et voient ce qui s'y fait.

Les monuments insignes étant en cours de réfection, il nous faudra sans doute envisager ensemble une seconde loi de programme.

La première sauve la cathédrale de Reims. Mais nous ne pourrons pas indéfiniment nous satisfaire de la cathédrale de Reims. Les journaux de Normandie écrivent qu'il est indécent que certains monuments de Rouen ne soient pas encore restaurés. Nous avons beau dire que les travaux effectués à la cathédrale sont de première importance, il n'en est pas moins vrai que le Palais de justice est dans l'état que nous savons.

On ne peut pas admettre indéfiniment que, sous prétexte qu'un effort a été consenti pour les Invalides et pour Versailles, nous laissons tels qu'ils sont des monuments de l'importance de ceux de Rouen, sans parler de ceux de Strasbourg.

Il y a donc là une seconde tâche à accomplir et elle ne pourra l'être le moment venu, que par une seconde loi de programme. (*Applaudissements.*)

Nous devons aussi obtenir un relèvement des dotations budgétaires concernant les dix mille édifices classés. Des chiffres ont été cités à cet égard et l'inventaire supplémentaire fait encore apparaître un nombre considérable d'édifices intéressants. Mais pour ne s'en tenir qu'aux édifices classés d'importance – nationale et internationale – on arrive effectivement au chiffre de dix mille. Nul doute qu'un relèvement des dotations budgétaires ne s'impose, faute de quoi nous ne pouvons rien faire.

Or, s'il est vrai qu'on peut facilement différer certains travaux, il est aussi vrai que l'on doit prendre extrêmement garde aux retards, car le monument réparable demain

avec un ou deux millions d'anciens francs peut ne plus l'être dans dix ans, même avec 25 millions.

M. Beauguitte a abordé ensuite le problème du théâtre. En ce qui concerne la réunion des théâtres lyriques nationaux, je synthétiserai la situation de la façon suivante.

Il fallait, d'abord, remettre de l'ordre dans le domaine social. L'Opéra était une maison qui se définissait par les grèves. Avant qu'interviennent les nouvelles mesures, on a compté dix grèves; depuis, il n'y en a plus eu une seule.

Je ne dis pas que la situation actuelle soit parfaite. Mais un Opéra insuffisant qui marche vaut mieux qu'un Opéra excellent qui ne marche pas. (*Sourires.*)

Il faut bien dire que les services ont fait de leur mieux. Etablir des conventions collectives qui soient accueillies avec sympathie par les ouvriers de l'Opéra, par les chanteurs – car nous avons des syndicats de toutes natures – et aussi par les directeurs de l'Opéra, ce n'était pas, Mesdames, Messieurs, chose si facile, vous le savez tous.

S'arranger avec une personne est déjà difficile, dit-on aux Etats-Unis, mais alors avec trois ! ... (*Rires.*)

Sur le plan du redressement artistique, il est clair que l'Opéra a repris une ligne qui est défendable. Il est clair aussi que la défense de la véritable musique assumée par Georges Auric est ce que nous attendions de lui, que la reprise de *Bolivar* et celle de *Salade*, œuvre d'un grand musicien, sont des succès. Ce qui est tenté aujourd'hui est ce qui devait être tenté.

En l'occurrence, l'homme est en place depuis peu de temps et il faut se dire qu'on ne refait pas l'Opéra en huit jours.

Quant à l'Opéra-Comique, j'exposerai prochainement sa situation en commission, si vous le voulez bien. Je pense, en effet, être en état de faire dès la semaine prochaine des propositions de transformation de cette scène.

En ce qui concerne les festivals, une première proposition tend à augmenter la subvention. Vous savez aussi bien que moi qu'il convient de prendre garde à une

proposition de cette nature, car il est bien connu le petit jeu qui consiste à faire augmenter la subvention, après quoi l'on ne vote pas les impôts.

Mais quelques-uns d'entre vous ont formulé une autre proposition dont je m'entreprendrai avec votre commission, car elle me paraît particulièrement féconde. Elle préconise l'organisation sur l'ensemble du territoire non plus de festivals annuels mais de festivals ayant lieu tous les deux ans en les situant de façon à éviter toute année creuse; ainsi les communes qui organisent ces festivals pourraient disposer de deux fois plus d'argent et de deux fois plus de temps pour les préparer.

Quant à l'aide à la musique, elle va de soi. Vous connaissez la situation dans ce domaine : depuis près de cinquante ans, il n'y a jamais eu d'organisation véritable de la musique en France. Il y a eu des services ou des gens peu aidés, disposant de peu de moyens, qui faisaient de leur mieux pour aider la musique. De temps à autre, il y avait un peu plus d'argent et cela donnait un peu plus de tutus, un peu plus de ballets; le résultat était le néant.

Il est grand temps d'en finir. Nous avons créé une commission qui, cette fois, en est une, car elle comprend non seulement de hauts fonctionnaires mais sept ou huit des plus grands spécialistes de la musique en France. Cette commission est saisie de tous les problèmes de musique.

Il n'est pas douteux, Mesdames, Messieurs, que l'année prochaine je serai amené non pas à demander une augmentation de 5 % ou 10 % du budget de la musique, mais à dire à M. le ministre des Finances et à vous-mêmes : voulons-nous ou non faire de la musique en France ? Voulons-nous que l'Etat aide la musique en France ? Si c'est oui, alors qu'il l'aide comme il aide les musées, c'est-à-dire sérieusement, en organisant un système délibéré avec des buts et des moyens. Ce ne sera pas alors 5 % mais alors 400 % d'augmentation de ce budget que je demanderai. Ainsi, on s'occupera de la musique. Sinon, on fera ce qu'on a beaucoup fait : on fera semblant.

En ce qui concerne le cinéma, je traiterai l'ensemble du problème en répondant à M. Ribadeau-Dumas.

La transformation de l'Institut des hautes études cinématographiques fera l'objet d'une réunion qui aura lieu à l'Hôtel Matignon avant la fin de ce mois. Nous nous orientons vers la création d'une école commune de cinéma et de télévision.

D'autre part, en ce qui concerne l'extension à l'exploitation des crédits du fonds de développement économique et social, le vœu du rapporteur rejoint le désir du Gouvernement. Mais le problème ne sera examiné qu'après l'achèvement des pourparlers en cours avec les organismes du Marché commun et dont je dirai un mot tout à l'heure.

Le plan d'allégement fiscal, vous le savez doit venir devant vous la semaine prochaine. Je suis provisoirement d'accord avec les observations de M. le rapporteur et j'estime que s'il appartient aux services des finances d'administrer dans leur domaine ; le fait de donner aux municipalités la possibilité d'un choix équivaut à rendre inefficaces les moyens que l'on veut accorder et à ne pas faire ce qui est promis. Cela dit, il vous appartient d'en juger.

Quant au souhait exprimé par la commission, d'une coordination plus étroite avec le ministère des Affaires étrangères, je considère que c'est un problème technique et je préfère ne pas l'aborder à la tribune. (*Sourires.*)

Evoquant les Maisons de la culture, M. Marcenet a posé deux ou trois questions sur lesquelles je vais insister, car je les considère comme importantes.

Certains membres de votre commission soutiennent que si l'on fait des Maisons de la culture autour de ce qui existe, on risque de défendre toujours ce qui, après tout, se défend et d'abandonner toujours les abandonnés. L'argument est de poids et je ne crois pas que l'on doive y répondre avec facilité.

Il faut d'abord comprendre que nous travaillons dans des ordres successifs. Prétendre que l'on peut créer une Maison de la culture en un lieu où il n'y a rien est pure chimère. C'est dire qu'une fois de plus on fera semblant. Au contraire, implanter au Havre une Maison de la culture qui est en train de devenir un prototype pour celles des Etats-Unis, y placer un animateur de premier ordre et lui donner les moyens d'en

faire un modèle par sa vie propre, comme, après tout, l'édifice est un modèle par sa seule existence, est chose raisonnable.

Je crois donc que nous devons d'abord développer les possibilités de ce qui existe avant de l'étendre, je dirai tout à l'heure dans quel esprit.

Nous devons en même temps porter un effort considérable sur l'école de formation d'animateurs de façon que lorsque quatre ou cinq Maisons de la culture valables sur le plan européen seront prêtes à fonctionner, on puisse disposer d'une vingtaine d'animateurs à envoyer dans les lieux déshérités.

C'est seulement ensuite que nous devons entreprendre une action à la fois sur les Maisons de la culture à développer et sur les Maisons de la culture à créer, faute de quoi nous agirions dans le vide et probablement ne parviendrions à rien, nos moyens étant limités.

La question des troupes théâtrales itinérantes a été posée par plusieurs d'entre vous. Je répondrai par une seule phrase : nous sommes d'accord. Il y a beaucoup à faire et l'on a déjà beaucoup fait dans le domaine de l'art dramatique. Nous pouvons espérer augmenter assez rapidement l'aide aux troupes théâtrales itinérantes.

En ce qui concerne la télévision, le lien avec le cinéma est extrêmement souhaitable. Vous le savez, la commission qui avait été créée pour l'examen de ces problèmes avait déposé des premières conclusions. Mais je ne dois répondre aujourd'hui que sur le fond.

L'union est incontestable. La division, au moins comme division totale, est un non-sens. C'est un problème de matière première : il y a des arts de la lumière et ils doivent se rejoindre. Mais il intervient là une autre notion : le cinéma de qualité ressemble à la télévision de qualité tandis que le cinéma courant ne ressemble pas à la télévision de qualité.

Ces difficultés ne sont nullement insurmontables et la ligne générale est, de toute évidence, celle d'un travail commun.

Un autre problème préoccupe beaucoup d'entre vous : celui du «1 %».

On a dit qu'il s'agissait d'une loi. Ceux qui siègent depuis longtemps sur ces bancs savent que ce n'est pas une disposition législative. Quoi qu'il en soit, un texte existe en vertu duquel chaque fois que l'on construit un bâtiment scolaire, école primaire ou université, on doit, en principe, affecter 1 % du montant des travaux à la décoration de l'édifice.

Ce texte avait été pris dans la double intention, d'une part d'habituer les enfants à la vue des œuvres d'art, d'autre part de donner du travail aux peintres qui n'en ont pas. Il a été peu appliqué. En voici la raison.

Il y a cinquante ans, l'accord existait entre l'art représentatif et les monuments. Les monuments aux morts de la guerre de 1870 ont été, vous le savez, très peu nombreux, mais l'un d'eux au moins est un chef-d'œuvre, celui de Rodin. Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 ? Mieux vaut n'en pas parler et même du tombeau de Foch aux Invalides. Peu à peu, entre la sculpture, disons pour simplifier «réaliste» et la sensibilité générale, un désaccord s'est établi : alors qu'on pouvait toujours dire en Italie que si Michel-Ange ne faisait pas le tombeau des Médicis, on pourrait le confier à un autre, on en est arrivé en France à multiplier, en y dépensant beaucoup d'argent, ces monuments aux morts que nous regardons en province et même à Paris avec tant de tristesse.

Le problème est difficile à résoudre. Il s'agit de savoir si nous voulons donner à tout prix du travail à des artistes pauvres – ce qui n'est pas si ridicule, mais après tout l'argent de la France n'est peut-être pas exclusivement pour cela – ou si nous voulons éduquer nos enfants. Dans cette dernière hypothèse, il faudrait tenter de faire appliquer le texte non pas toujours pour créer des œuvres nouvelles dans les écoles, mais tantôt pour créer des œuvres nouvelles – ce qui est surtout possible dans les universités, avec de grands artistes – et tantôt pour placer dans les écoles des reproductions de grands chefs-d'œuvre que les enfants n'ont jamais vus. (*Applaudissements.*)

Il est certain qu'avec cette part de 1 % nous pouvons couvrir les murs des écoles de France de la *Pieta de Villeneuve-lès-Avignon*, qui est un chef-d'œuvre égal à *La Joconde*, de la *Pieta de Nouans*, de l'*Embarquement pour Cythère*, de l'*Olympia*, de tant d'œuvres qui ont fait la gloire de la France. Je vous demanderai d'y réfléchir.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je renonce à ce qui a été conçu comme une aide aux artistes pauvres. Ce que je crois, c'est qu'il faut aider les artistes pauvres en faisant en sorte qu'ils le soient moins, mais non pas en rédigeant des lois ou des règlements qui sont inapplicables, qui, en fait, ne leur donnent pas un sou et qui empêchent de faire autre chose.

Sur l'ensemble du cinéma, on nous dit que pèsent sur lui les taxes les plus lourdes du monde. C'est exact, il faut qu'elles cessent, mais depuis trois ans il y a eu la détaxation des salles classées d'art et d'éducation, l'allègement du droit de timbre, le demi-tarif pour la petite exploitation. Actuellement, sont envisagés une nouvelle diminution du droit de timbre frappant la vente des billets de cinéma, un allègement des taux de la taxe sur les spectacles frappant la recette des exploitants de salles de cinéma.

On ne peut pas tout faire à la fois.

Le régime d'aide au cinéma résulte du décret de juin 1959 qui en prévoyait la dégressivité. Celle-ci, vous le savez, devait disparaître en 1967. En fait, devant la gravité de la crise que connaît la production cinématographique française et compte tenu de l'importance de l'aide apportée par l'Italie à sa production nationale, le Gouvernement a pris l'initiative d'étudier une refonte des textes de 1959.

Un nouveau barème d'aide s'inspirant du système italien a été établi. Il est soumis aux instances compétentes de Bruxelles. Celles-ci n'ont nullement refusé d'accepter la demande soumise par la France. Les négociations se poursuivent entre le Gouvernement français et les instances internationales compétentes. Nous avons bon espoir de les voir évoluer favorablement.

Enfin, pour la C.O.F.R.A.M., c'est-à-dire la Société d'exploitation des films français en Amérique latine, devant l'importance du déficit annuel de cette société et compte tenu de l'absence de perspectives de redressement d'une situation qui tient, pour l'essentiel, à la dégradation de la situation économique et financière de ces pays d'Amérique latine, le Gouvernement n'a pas cru devoir intervenir, je dis bien «le Gouvernement», car la question n'est pas uniquement du domaine du ministre des

Affaires culturelles, ni de celui du ministre des Finances. C'est un problème gouvernemental.

Toutefois, le centre national de la cinématographie a reçu pour instructions de renforcer en Amérique latine les moyens d'action qu'il met à la disposition des exportateurs de films français.

Il faut qu'on comprenne bien la situation. L'un des rapporteurs, M. Ribadeau-Dumas, a déclaré qu'il ne verrait pas de gaieté de cœur disparaître cet immense public de langue française. Croyez bien que moi non plus. Si c'est impossible, ce sera impossible, mais aussi longtemps que nous pourrons maintenir cette présence française, certainement nous le ferons.

J'ai répondu à la question posée par M. Bisson sur les monuments historiques. J'ai répondu également à sa question relative à la musique et elle concerne le comité dont j'ai parlé.

Sur les rapports du cinéma et de la télévision, en gros j'ai répondu. Je précise tout de même que j'ai constitué, en accord avec mon collègue de l'Information, un organisme mixte d'études qui se réunit périodiquement pour examiner les problèmes communs. Dès maintenant, une première expérience doit se dérouler en ce qui concerne les studios. En effet, ceux qui doivent remplacer les studios de la Victorine à Nice sont destinés à servir tant les besoins du cinéma que ceux de la télévision.

En second lieu, la télévision entend augmenter le nombre des coproductions de films pour le petit écran en collaboration avec les firmes cinématographiques. Vous le pensez bien, ce n'est qu'un point de départ; du moins est-ce un point de départ.

M. Jean Moulin, qui a parlé de la décentralisation culturelle, sait comme moi – il l'a d'ailleurs dit – que les questions évoquées sont principalement du ressort de différents autres ministères. Cela étant, j'ai personnellement conscience de la nécessité d'une coordination en matière d'action culturelle, mais elle aussi est d'ordre gouvernemental.

Je veux dire quelques mots sur la question du folklore qu'a posée M. Moulin. Il faut tout de même prendre garde ici à une certaine nostalgie. Il y a eu un monde

folklorique; c'était un monde entier, c'était un rapprochement de l'homme avec une civilisation fondamentalement religieuse, cosmique et quelque chose d'antérieur à la machine. Ce monde a disparu dans tous les pays avec le machinisme : et nous voyons le folklore iranien ou chinois disparaître là où la machine arrive.

Voulons-nous protéger quelques danses locales ? Bien entendu c'est tout à fait souhaitable et nous devons faire notre possible. Mais si nous voulons maintenir les fêtes saisonnières où toute la jeunesse d'un village se rue dans les feux de la Saint-Jean et va ensuite regarder la télévision (*rires*), alors il n'y a aucune chance de réussite et je ne crois pas que l'Etat doive le tenter, car il sera battu d'avance.

Donc sachons qu'il y a un ordre du souvenir. Cet ordre du souvenir, comme le monde des musées, il faut le défendre. Mais ne croyons pas que ce soit une ligne générale à suivre car c'est une ligne générale de la mort.

Je n'avais pas été saisi de l'amendement évoqué par M. Boutard. Je suis d'accord sur le principe et nous réglerons la question tout à l'heure.

Quant au transfert du théâtre des Nations au théâtre des Champs-Élysées, cette question ne peut être évoquée qu'au sein de la commission, car elle est beaucoup trop technique.

Je crois pouvoir dire que le théâtre des Nations ne se défend pas mal au théâtre Sarah-Bernard. Je suis sûr qu'il se défendrait mieux au théâtre des Champs-Élysées. Mais nous touchons là des problèmes d'argent et de possibilités à propos desquels je ne veux pas faire perdre le temps de l'Assemblée.

En ce qui concerne la nationalisation du théâtre, nous ne serons ni pour ni contre. On peut, à ce propos, paraphraser Montaigne – «Que le gascon y aille si le Français n'y peut aller» – que la nationalisation y aille si l'initiative privée n'y va pas.

Mais dans la mesure où nous recherchons la liberté, sauvons le théâtre comme il est si nous le pouvons. Ce sera déjà assez difficile.

En ce qui concerne la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, Monsieur Collette, je connais la question. Je vous recevrai quand vous le voudrez et nous en parlerons. La réfection totale coûterait des sommes énormes qui sont en partie justifiées et qui, en

partie, ne le sont pas. Il y a certainement nécessité de faire un effort particulier; j'en suis d'accord. Néanmoins, il y va tout de même d'un précédent.

J'oublie certainement de répondre à d'autres questions posées par certains orateurs, mais nous nous retrouverons. (*Sourires.*)

J'en arrive à l'intervention de M. Grenier.

Vous avez dit, Monsieur Grenier, qu'on vous avait traité de pessimiste. Vous aviez raison de l'être. Les faits sont sans précédent, la situation aussi. Il n'y avait pas de télévision. Avec celle-ci, il fallait bien que le drame arrivât un jour. Il est maintenant arrivé.

Vous avez fait état de chiffres de la France et de ceux de la Grande Bretagne. Mais la Grande-Bretagne a pris des mesures que, comme moi, vous approuvez. Elle a été obligée de fermer en un an mille salles. Nous n'en sommes tout de même pas là, nous en sommes même très loin.

A la question de la collaboration entre le cinéma et la télévision, j'ai répondu par l'affirmative.

En ce qui concerne la conduite du représentant français à Bruxelles, non, Monsieur Grenier, permettez-moi de ne pas vous suivre. Vous mettez en cause un fonctionnaire français, M. Fourré-Cormeray, dont chacun sait ici – même vous – avec quelle passion il se consacre sous mon autorité à la défense du cinéma français. Alors, écartons ce point ! (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

Vous prenez enfin, d'une façon en quelque sorte absolue ou disons «privilegiée», la défense du cinéma. Sur ce point encore, je répéterai à peu près ce que j'ai dit tout à l'heure. La défense du cinéma est toujours très facile à assurer lorsqu'on se borne à dire: «Faites-en donc davantage !» Mais vous savez bien que ce qui a été fait pour le cinéma français l'a été, depuis trois ans, avec une détermination et un acharnement dont il n'y a pas tellement d'exemples. Peut-être auriez-vous mieux fait d'ailleurs – ce n'est pas si sûr – mais vous ne vous êtes pas mis en cause et je ne veux pas vous viser. (*Rires sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*) Commençons par dire que si le cinéma français est dans une situation difficile, il n'est pas dans une situation plus difficile que les autres cinémas

du monde et il n'est en tout cas pas dans une situation comparable à celle qu'ont connue les cinémas anglais et allemand. De toute façon, tel qu'il est, il est défendu. Reconnaissez après tout que ceux qui ont la charge de le défendre ne le défendent pas si mal.

Enfin, pour ce qui est de la censure – je n'en suis pas chargé – votre raisonnement aboutit à une conclusion assez curieuse. Vous dites en somme : étant donné que le Gouvernement – je le répète, je ne suis pas chargé de la censure, mais je le suis un peu du Gouvernement – empêche qui que ce soit de faire quoi que ce soit, comme chacun le sait (*sourires*), le résultat est qu'on ne voit plus que des films obscènes. (*Rires.*)

Cher Monsieur Grenier, à ce compte, quand on pense à MM. Hitler et Staline, comme la Russie aurait dû avoir un art érotique épatant ! (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

.....

Sur la question des troupes itinérantes que m'a posée M. Ramette, j'ai déjà répondu. Je suis d'accord avec lui.

En ce qui concerne le théâtre de Lille, vous voyez où est l'obstacle. Ce théâtre est au cinquième rang pour son budget et au quatrième rang pour son activité. Ses deux créations sont, pour 1959, *La Forêt bleue* et, pour 1963, *Le Till Eulenspiegel*.

On doit, certes, le défendre, mais on ne peut pas tout défendre. Nous avons aussi à nous préoccuper des théâtres de Strasbourg, Marseille, Lyon, Toulouse et Bordeaux. Nous aurons un choix à effectuer. Pour ma part, je souhaite naturellement que celui de Lille soit retenu. Mais, encore une fois, on ne peut pas tout retenir.

Je remercie M. Mainguy de m'avoir posé une question qui ne m'avait pas encore été posée.

En fait, il a toujours été entendu que les musées des Antilles, de la Guyane, de la Nouvelle-Calédonie et de la Réunion dépendaient du Musée de l'Homme pour les raisons données par M. Mainguy, à savoir qu'ils constituent essentiellement des musées d'histoire naturelle ou d'ethnographie.

Or ce point de vue qui était tout à fait défendable au temps des colonies est tout à fait indéfendable aujourd'hui. Il n'y a pas le moindre bon sens à dire aujourd'hui que le musée de Port-Saint-Louis doit rester un musée d'oiseaux, même si l'on aime beaucoup les oiseaux empaillés. (*Rires.*)

Des mesures fondamentales doivent donc être prises. La situation de ces musées doit devenir claire; ils ne doivent plus dépendre de trois domaines distincts : le domaine ethnographique, le domaine jadis colonial ou de la France d'outre-mer, le domaine – plus ou moins – des musées de France. Il importe qu'ils soient dirigés par des conservateurs qui ne se définissent pas comme des gens qui collectionnent des objets amusants, mais qui soient réellement des conservateurs.

M. Mainguy a présenté deux suggestions, l'une très ferme, l'autre un peu moins. La suggestion ferme, je l'accepte tout de suite. Ne nous y trompons pas cependant, il faudra envoyer dans ces musées des reproductions d'œuvres françaises, car nous n'enverrons pas des œuvres fragiles, pour un temps assez long, dans des musées non climatisés. Mais on peut envisager d'envoyer, comme pour les écoles, des reproductions en vraie grandeur de chefs-d'œuvre là où il n'y a rien; l'idée est excellente, il faut l'appliquer.

Dans certains cas, les œuvres indigènes, là où il y en a – en Guyane il n'y aura pas grand-chose mais en Polynésie et Nouvelle-Calédonie il y en a – pourraient aussi trouver place dans ces musées qui recevraient donc, d'une part, des reproductions d'œuvres françaises de grande qualité et, d'autre part, des œuvres indigènes soit sur le plan de musées de l'Homme, soit sur le plan de musées ethnographiques dépendant de la métropole.

Quant à l'Afrique noire, je ne suis pas d'accord avec vous, parce que les musées des pays africains ne sont pas ou ne sont plus sous notre contrôle. Certains sont encore en voie de création; quant à ceux qui existent nous sommes prêts à participer à leur développement – c'est d'ailleurs ce que nous faisons – mais ils ne nous appartiennent pas.

Pour le musée de Dakar, par exemple, nous ne pouvons rien faire, sinon donner des conseils.

Je ne dispose pas des éléments me permettant de répondre à la question posée par M. de La Malène. Je lui répondrai volontiers à partir de demain.

Maintenant, je vais essayer de parler aussi brièvement que possible du problème capital envisagé, somme toute de près ou de loin, jamais tout à fait.

Autour de tout ceci, – et c'était très marqué dans l'intervention de M. Grenier – il y a la vraie question qui est celle-ci : que fait-on pour la jeunesse de France ?

Depuis une vingtaine d'années, depuis le front populaire, on a commencé à poser sérieusement le problème sous la forme du «loisir». C'était beaucoup mieux que de ne pas le poser du tout. C'était quelque chose qui était digne du plus grand respect que de dire : n'importe quel jeune français a le droit de partager une admiration qui n'était jusque-là qu'un privilège.

Mais prenons bien garde à l'idée de loisir.

A l'heure actuelle, il semble que nous parlions toujours comme si le problème fondamental qui se pose à nous était de savoir comment meubler des loisirs. Alors, Messieurs – j'attire votre attention – si nous ne résolvons pas cette question, tout ce que nous ferons sera fait à contresens. S'il s'agit tout simplement de faire passer le temps, il n'y a aucune espèce de raison de ne pas donner autant d'argent pour un film consternant que pour un éclatant chef-d'œuvre.

Il n'y a pas de raison de ne pas donner autant d'argent pour les Folies Bergères que pour Corneille et Victor Hugo. Il faut comprendre que ce que nous appelons culture, c'est quelque chose de tout à fait autre et M. Grenier, malgré tout ce qui nous sépare, le ressent parfaitement comme moi. Ce qui est en cause, c'est le fait qu'il est un moment dans une civilisation comme la nôtre, où se lève l'énorme appel des masses, un appel terrible des éléments instinctifs. Et chacun ressent que pour combattre cet élément instinctif, il n'y a qu'un recours et que ce recours, ce sont les hautes valeurs humaines.

Ces hautes valeurs, généralement, «ils» ne les connaissent pas, mais cela n'a aucune importance parce qu'«ils» les pressentent, parce qu'un jour où, dans un hôpital,

André Malraux : «Intervention à l'Assemblée nationale – séance du 18 janvier 1963»

nous étions deux cents blessés, mes voisins m'ont demandé de réciter la *Tristesse d'Olympio* de Victor Hugo, au bout de dix minutes, cette grande rumeur de blessures s'est transformée en silence.

Ce qui compte, c'est que n'importe quel enfant de France ait le droit de savoir ce qu'est la France, ce que la France a signifié dans le monde, ce que la France a apporté au monde. Ce que nous voulons faire ensemble, c'est que la culture, pour nous tous, soit l'héritage de la noblesse du monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

.....

C'est en tout cas certainement souhaitable, Monsieur le député.